

CIRCULAIRE N°1snes
fsu

LILLE
BULLETIN
D'INFORMATION
DU SYNDICAT NATIONAL
DES ENSEIGNEMENTS
DE SECOND DEGRE

209, RUE NATIONALE 59000 LILLE - TEL 03 20 06 77 41
s3lil@snes-edu - www.lille.snes.edu

SOMMAIRE

P. 1

› L'académie au quotidien : l'orientation en fin de 3eme

› "Nos amis les journalistes" : France 2 fait du Darcos

› Rions un peu : Rentrée d'un-e néo-tit'

P. 2

› L'accompagnement éducatif

› Manifestation du 12 septembre à Lille

Annexe : Réunions TZR

Sur notre site : www.lille.snes.edu

- ✓ Rentrée 2007 : A vos agendas ! Les rendez-vous de ce début d'année
- ✓ Bulletin de rentrée 2007 et bulletin TZR 2007
- ✓ Quelle mouche a piqué le maire de Lens ?
- ✓ Avis de tempête sur l'Education Nationale (affichette syndicalisation à diffuser)
- ✓ Motions de la CAA du 5 septembre 2007

L'académie au quotidien**De l'art d'entretenir la confusion**

Jusqu'en 2007, le rectorat de Lille relevait avec satisfaction la faiblesse des taux de redoublement au collège. Malgré les résultats aux diverses évaluations, le taux élevé de doublement et de réorientation en seconde, la même politique fut suivie des années durant. Sans avoir jamais pensé que le doublement était LA solution, le SNES a montré combien cette politique était désastreuse en termes de réussite scolaire, la faiblesse des acquis conduisant souvent les familles au choix d'une orientation courte, quand elle n'était pas facteur de déscolarisation.

Cette année, le taux de redoublement en fin de troisième se situe à 2,7 %. 44,2 % des décisions d'orientation en fin de Troisième se font vers l'enseignement professionnel, taux en hausse et le plus élevé de France. En conséquence, la baisse inquiétante de l'orientation vers la seconde générale et technique (- 2,8 % en huit ans) alerte enfin le rectorat.

Si le recteur s'en est tenu au constat dans son dossier de presse pour la rentrée, il a imputé cette situation, lors d'une instance paritaire académique du printemps dernier, à l'attitude des enseignants, trop enclins à entériner la « difficulté sociale » et à accompagner le voeu des familles. C'est oublier bien vite le rôle déterminant de l'administration dans la gestion des flux!

C'est faire l'économie de toute analyse sur la politique rectorale de la dernière décennie et ses répercussions. C'est aussi négliger de prendre en compte les répercussions des restrictions budgétaires successives sur les conditions de lutte contre la difficulté scolaire.

Le discours rectoral sur ce point paraît d'ailleurs bien contradictoire avec celui tenu sur le socle commun. Cette contradiction se retrouve ailleurs dans le dossier de rentrée académique puisqu'on y trouve également l'affirmation de la nécessité de développer l'apprentissage en liaison avec la Région.

Ce dossier de presse contribue finalement à renforcer la confusion instaurée par la loi Fillon depuis 2005. Tout en affirmant la volonté d'améliorer la situation de l'école, se met en place une politique dont les effets se traduiront par une difficulté accrue pour les élèves. Mais ceux-ci seront rendus seuls responsables de leurs futurs échecs puisque, sur le papier, la volonté de les voir réussir est mise en avant. Alors qu'on nous annonce la nécessaire réduction des horaires des élèves, on lit dans le dossier que pour assurer la réussite en seconde, il suffira de « tenir compte des acquis du collège, d'accompagner les élèves les plus fragiles, de leur redonner confiance en eux et de les mener pas à pas vers l'autonomie ».

A-t-on vraiment besoin de plus de professeurs pour un objectif aussi modeste au regard des difficultés réelles de tant d'élèves ? La réponse de 2008 est déjà connue : 11 200 postes seront supprimés en septembre prochain si nous ne réagissons pas. Ce n'est pas ainsi qu'on relèvera le défi du droit à la formation pour tous les élèves. Le gouvernement se drape dans le souci de tous et proteste de ses bonnes intentions ?

« Il faut dissiper ces nuées et montrer les machines de guerre. » (Paul Nizan)



Colloghan

Rions un peu...**L'affectation dont vous êtes le héros**
(sur la base de faits réels)

Vous passez un concours difficile, vous l'obtenez, très bien, bravo. Après une année de stage dont nous ne parlerons pas ici, vous voilà néo-titulaire, et là les choses deviennent absolument délicieuses.

Vous faites partie des heureux élus de la promotion « Complément de service dans un autre établissement », mention spéciale « dans deux autres établissements ». Mais vos

privileges ne s'arrêtent pas là. En effet, on ne vous a pas encore donné les noms des établissements en question. Pour pimenter votre première rentrée et éviter le ronronnement du fonctionnaire, on les a choisis dans le tout nouveau « Réseau Ambition Réussite », une sorte de galaxie particulière peuplée de créatures fabuleuses.

Cerise sur le gâteau : votre emploi du temps hebdomadaire prévoit que vous pourrez, une fois par semaine, arpenter les trois établissements le même jour. N'est-ce pas merveilleux ? Si vous réussissez cette épreuve initiale, rendez-vous au niveau suivant : l'affectation hors-discipline. Qui a dit que les profs n'étaient pas des privilégiés ?

12 septembre

14 h : AG des S1

15h30 : Manifestation place
aux bleuets à Lille.**« Nos amis les
journalistes »**

« Les élèves français seraient-ils surmenés ? Une chose est sûre : ils passent beaucoup de temps en classe (...) Mais les résultats ne sont pas à la hauteur. Il semblerait au contraire que plus les emplois du temps sont allégés, plus les élèves réussissent. »

France 2, 20 h, 04.09.07

Calendrier syndical

11 sept : débat RESF à la FSU de Dunkerque 18h30

12 sept : AG des S1 lycée Pasteur de Lille à 14 h

12 sept : manif départ 15h30 place aux bleuets Lille

26 sept : Réunion TZR Valenciennes à 15h30

10 oct : Réunion TZR Lille et Boulogne à 15h30

23 oct : Stage « Elu en CA » (date limite des demandes d'autorisation d'absence : 23 septembre).

Prime spéciale et aides à l'installation

Prime spéciale d'installation (PSI) dans la communauté urbaine de Lille.

Sont concernés tous les fonctionnaires, affectés lors de leur première nomination en tant que titulaires dans l'une des communes de la CUDL, sauf les agrégés.

Aide à l'installation des personnels (AIP).

Destinée à aider les agents nouvellement affectés, et réservée à l'installation dans un logement locatif (1er mois de loyer, provision pour charges comprises + frais d'agence et de rédaction de bail...).

Montant maximum : 700€ en zones urbaines sensibles (ZUS).

Double condition d'attribution : être néo-recruté dans la fonction publique de l'Etat et avoir déménagé directement à la suite de son recrutement à 70 km au moins de son domicile antérieur.

Conditions de ressources : RFR de l'année n-2 inférieur ou égal à 15 964 € (un seul revenu au foyer du demandeur) ou 23 216 € (deux revenus).

CIV (fonds du Comité Interministériel de la Ville).

S'adresse aux personnels exclus de l'AIP : les assistants d'éducation, les personnels ayant déménagé de moins de 70 km pour s'installer et affectés en établissement difficile (ZEP, REP, sensible, ZUS, « ambition-réussite »). Aide plafonnée à 700 €.

Prêt à l'installation des personnels (PIP).

Temporairement maintenu selon les conditions antérieures.

Montant maximum du prêt : 1 219 €.

Double condition de ressources : indice plafond 371 + ressources années antérieures : ne pas avoir acquitté un impôt sur le revenu supérieur à 1 456 € (un revenu), 2 184 € (2 revenus).

Extraits de l'appel de l'intersyndicale éducation de l'académie de Lille

Le Président de la République a énoncé les grands axes de sa politique éducative, à la fois libérale et autoritaire (...). Qu'il s'agisse de remise en cause du droit de grève dans les services publics, d'autonomie et de concurrence dans l'enseignement supérieur comme dans l'ensemble de l'éducation, ou de la suppression de la carte scolaire, cette politique est marquée par une [triple] logique : de flexibilisation de l'emploi, d'affaiblissement de l'Etat et de renforcement des inégalités.

(...)

Face à toutes ces attaques (...), l'intersyndicale (...) réitère sa volonté de travailler dans l'unité pour contrer les orientations gouvernementales. (...) Elle réaffirme ses exigences :

Pour une politique scolaire qui assure la réussite de tous grâce au recrutement des personnels nécessaires dans tous les secteurs (...), en [tenant] compte des difficultés sociales de la population du Nord Pas-de-Calais.

Pour que soit combattue, à l'école comme à l'université, toute logique de concurrence. Cela implique une conception ambitieuse et une revalorisation de l'en-

semble des métiers (...).

Pour la défense et l'amélioration de services publics [afin de répondre], mieux encore, à l'attente des français (...).

Pour l'amélioration de la démocratie sociale et le respect des droits syndicaux.

Pour des négociations salariales immédiates : [au] moment où le minimum fonction publique passe de nouveau en dessous du SMIC, il est indispensable (...) d'amorcer un rattrapage des pertes subies par les actifs et retraités (...).

Pour une vraie politique de prévention reposant sur l'éducation et le travail social respectueux des élèves et des familles (...).

L'intersyndicale éducation de l'académie de Lille, d'ores et déjà, appelle toute la profession à se mobiliser pour créer le mouvement de contestation sociale contre la politique libérale du gouvernement en matière d'éducation.

Rassemblement et Manifestation Mercredi 12 septembre à 15h30 Place aux bleuets à Lille

Le doigt, la lune et l' « accompagnement éducatif »

Comment « assurer en toute équité à chaque élève, quel que soit son milieu familial, l'encadrement de son travail personnel, l'épanouissement par la pratique du sport et l'ouverture au monde de l'art et de la culture, condition nécessaire au bon déroulement de sa scolarité »* ? Par le rétablissement des moyens supprimés dans l'Education nationale depuis 1998 ? Par le retour au recrutement de personnels de vie scolaire qualifiés et moins précaires ? Par une meilleure prise en compte des revendications que les personnels et les familles portent depuis de longues années ? Pour ceux qui nous gouvernent, tout cela n'est que baliverne. A ces billevesées, fruits de cerveaux déformés par les Lumières et peu soucieux de la dépense publique, Darcos Sarkozy oppose un nouveau dispositif dénommé « l'accompagnement éducatif », en prétendant se porter ainsi au secours des « orphelins de 16 heures ».

Dès cette rentrée pour les établissements classés en éducation prioritaire, - puis étendu à tous les collèges en 2008 et ensuite à tous les établissements scolaires du premier et du second degré -, il s'agit de proposer aux élèves volontaires, à raison de deux heures en fin de journée, quatre jours par semaine, « de l'aide aux devoirs et aux leçons, des pratiques sportives, des pratiques artistiques et culturelles »*. Ces heures, effectuées hors temps scolaire seront « si possible » assurées par des enseignants volontaires rémunérés en HSE, mais elles pourront également l'être par des assistants pédagogiques, des assistants d'éducation ou des intervenants extérieurs relevant des collectivités territoriales ou des associations.

* B.O. du 19 juillet 2007

C'est une tentative de diversion. **Quand le doigt du ministère pointe ce dispositif comme la lune, l'imbécile regarde le doigt et ne s'aperçoit pas que la lune est en carton-pâte.** Des moyens supplémentaires pour l'Ecole ? Il n'est guère besoin d'égrener la longue litanie des coupes budgétaires, ayant entraîné la diminution des horaires disciplinaires, la réduction du nombre d'options, la baisse des subventions d'Etat permettant l'organisation de projets culturels et de sorties pédagogiques. Un suivi plus proche, plus individualisé ? La même politique de réduction de la dépense publique, présentée comme une « charge », a entraîné l'accroissement du nom-

bre d'élèves par classe et la quasi-disparition des heures en effectifs réduits.

Ce dispositif sera inefficace au regard du but affiché de « favoriser la réussite de tous » : l'aide aux devoirs et aux leçons devient très vite un exercice formel pour les élèves en difficultés sans démarche de soutien pédagogique, de remédiation, ce qui renforce l'exigence d'horaires disciplinaires intégrant les activités en petits groupes et permettant aux enseignants de s'y consacrer de façon régulière auprès de leurs élèves.

Ce dispositif fragilisera l'encadrement vie scolaire des établissements puisqu'il conduira à un aménagement des services des personnels de surveillance afin qu'ils puissent assurer les études surveillées après le temps scolaire, la dotation de chaque établissement n'étant pas abondée. La pression qui s'exerce au quotidien sur ces personnels de plus en plus précaires, avec la disparition progressive des Mi-Se, ne fera que croître dans de telles conditions.

Pourquoi alors mettre en place un tel dispositif et en faire une des grandes innovations de la rentrée 2007 ?

S'agit-il de faire accepter que l'Ecole publique n'ait plus à assumer certaines des missions qui, depuis ses origines, la définissent ? On voit assez bien comment l'éducation physique et le sport scolaire, d'une part, les arts plastiques et l'éducation musicale, de l'autre, sont menacés, dès lors que ces disciplines seraient déjà proposées et « pratiquées » régulièrement en dehors du temps scolaire, par d'autres que des professeurs. Les libéraux installés à la tête de l'Etat ne seront pas longs à trouver là un gisement d'économies tout frais. Certains mauvais esprits imaginent même que c'est délibéré...

Tel qu'il est conçu, ce dispositif, comme l'ensemble de la politique scolaire dans lequel il s'insère, affirme que ce n'est pas à l'Education nationale de régler la question de l'échec scolaire. L'« accompagnement éducatif » présuppose que la seule cause de l'échec scolaire réside dans le fait que les élèves soient livrés à eux-mêmes, et que (puisque toute possibilité d'approfondir le travail avec nos élèves, dans nos classes, pour les aider à surmonter leurs difficultés, nous est progressivement retirée) la difficulté scolaire n'existe pas pendant le temps scolaire. Loin de l'idée du droit à l'éducation pour tous, ce qui importe à Darcos Sarkozy, c'est l'affichage de mesures pour ceux qu'il appelle joliment (!) « les orphelins de 16 heures » (mais comment travailler plus pour gagner plus et être rentré à 16 heures

pour assurer « l'épanouissement » de ses enfants ?), tout en montrant à son électorat qu'il rend les rues plus sûres en enfermant plus longtemps ... les enfants dans les collèges.

Cet « accompagnement éducatif » proposé aux élèves volontaires est un autre avatar des discours sur la responsabilisation et la culpabilisation, le gouvernement réduit les heures de cours et de travail en petits groupes mais « offre » aux élèves confrontés à leurs difficultés scolaires, un dispositif présenté comme l'opportunité d'y remédier..., s'ils le souhaitent.

Le soutien scolaire, proposé dans des centres sociaux ou par des associations, existe par ailleurs. Le dispositif de Darcos Sarkozy peut lui permettre de faire son entrée dans l'école, avec le label « Education nationale », sans que la question des qualifications, des compétences et de la laïcité ne soit abordée.

Propositions d'action :

Le projet d'accompagnement éducatif doit être présenté au CA et intégré au projet d'établissement, ce qui suppose qu'il soit soumis au vote.

Le SNES propose de combattre le dispositif, lors de la préparation du CA et pendant sa tenue, en démontrant la responsabilité des choix politiques et budgétaires dans les difficultés de l'école publique pour lutter contre l'échec scolaire et en dénonçant la dégradation des conditions de travail des personnels (augmentation des effectifs des classes, diminution des activités en petits groupes, recours croissant aux heures supplémentaires, multiplication des services partagés, précarisation des personnels de surveillance).

Le SNES appelle au refus des heures supplémentaires, issues de la suppression de milliers de postes, et de tous les dispositifs qui entrent en concurrence avec les missions de l'école. Sur ce dernier point, l'Education nationale abandonne ses responsabilités à des associations extérieures mettant en cause la laïcité de l'Ecole.

La mise en place d'études surveillées en fin d'après-midi exige une dotation complémentaire en CPE et Mi-Se.

La lutte contre la difficulté scolaire exige l'abandon des orientations actuelles en matière de politique scolaire : nous voulons une politique éducative ambitieuse faisant avancer notre Ecole publique en mettant au cœur la réussite de tous les élèves. Nous voulons pour cela d'autres choix, un autre budget, une autre politique.